

Impôts locaux : les aides ne font pas passer la pilule

Les lettres estampillées Trésor public arrivent progressivement dans les boîtes aux lettres des Buxangeorgiens. Et partout la même mauvaise nouvelle: 10 % d'augmentation d'impôts locaux pour 2011. Soit 67 % en deux ans, après la hausse d'impôts de l'année passée. Une facture salée, dont il faudra s'acquitter avant la mi-décembre... à la veille des fêtes de Noël.

Pour accompagner les habitants, la mairie a renouvelé son initiative de janvier dernier. La « cellule d'action spécifique » a été réactivée. En lien avec le Trésor public, elle analyse les situations au cas par cas et aidera à échelonner les paiements des impôts pour l'ensemble des foyers qui se sentent en difficulté. « Les questions fiscales sont toujours compliquées à traiter parce que les gens ont le sentiment d'être face à un mur. D'autant plus face à cette facture élevée. Si on peut au moins les accompagner, c'est déjà bien », assure-t-on à la mairie. Mais à la sortie du RER de Bussy-

Aides ou pas, de toute façon il faudra payer

NATHALIE, UNE HABITANTE DU CENTRE-VILLE

Saint-Georges, en ce mardi après-midi, la pilule passe mal : « Aides ou pas, de toute façon il faudra payer. L'année dernière déjà, mon treizième mois est passé dans les impôts locaux. Cette fois, je vais aider ma fille qui vient d'emménager. Je vais voir pour payer en deux fois », lâche Nathalie, une habitante du centre-ville. Anne-Marie, future grand-mère, venue s'installer à Bussy pour se rapprocher de sa fille, est encore sous le choc, « J'ai quitté la capitale en pensant que la banlieue serait moins chère. Pour la même surface, je vais devoir payer 960 €, quand j'en versais 200 € à Paris. Sans les commerces ni les facilités que j'y avais », souffle-t-elle.

« Nous ne savons même pas pourquoi nous avons une telle hausse. Pourquoi nous devons payer 67 % de plus en deux ans. Car, même si Bussy reste

une ville agréable, qu'il y fait bon vivre, le quotidien se dégrade et les voiries sont de plus en plus sales », poursuit Pascale, mère célibataire de deux filles. « Pour ma part, je passe à 2 700 €, quasiment un mois de salaire, pour une maison de six pièces. En attendant, j'entends parler d'une patinoire que le maire va installer pour l'hiver. Aides ou non, je me pose la question

de la gestion des finances et des priorités données dans cette commune. Mais ça fait plus de dix ans que l'équipe est place. Il faut croire que les gens l'adorent », ironise Eliane, une mère de famille de six enfants.

JILA VAROQUIER

■ Renseignements. Cellule d'action spécifique : 01.64.66.68.16. Trésorerie du centre-ville : 01.64.66.14.15.



BUSSY-SAINT-GEORGES, SEPTEMBRE 2010. En deux ans, les impôts locaux ont augmenté de 67%. Une situation qui inquiète les Buxangeorgiens. (LP/AURELIEN PEROL)

« En attendant, on défraie un voyage du maire en Asie »

YANN DUBOSC ● conseiller municipal d'opposition

L'opposition, quant à elle, s'interroge, « J'encourage les élus de la majorité à aller jusqu'au bout du courage politique et à diminuer leurs indemnités de 67 %, soit (NDLR: en valeur absolue) le taux d'augmentation des impôts locaux subie par les habitants. Voire qu'ils ne les empochent pas. Les élus doivent aussi être sanctionnés quand ils ont de mauvais résultats », suggère Nabia Pisi (NC), du groupe Bussy Gagnant. « En attendant, la municipalité défraie un voyage d'Hugues Rondeau en Asie pour près de 4 000 €. Un déplacement lors duquel, nous fait-il croire, il a trouvé

des investisseurs. La majorité va également valider le versement de 450 000 € à la SEML, un fournisseur de panneaux photovoltaïques qui en installera sur des bâtiments communaux. Alors que nous pourrions attendre, trouver d'autres marchés moins chers », déplore Yann Dubosc (UMP), du même groupe. Une société d'économie mixte locale, dont l'objectif est de fournir 20 % des besoins municipaux et dont le président du conseil d'administration, le maire, Hugues Rondeau, perçoit une indemnité de 2 500 € par mois.

J.VA.

L'indemnité des élus rabaissée de 25 %

Le conseil municipal entérinera la décision le 12 décembre prochain, en votant une délibération qui s'appliquera dès le 1^{er} janvier 2012: « En geste de solidarité », les élus vont baisser leurs indemnités de 25 %. D'après certains élus de commune, la baisse aurait dans tous les cas été effective. Le retrait d'une dotation de l'Etat — la DSU (dotation de solidarité

urbaine) — provoquera automatiquement la baisse des indemnités. « Faux, rétorque la mairie. Nous toucherons cette indemnité. » Après rabaissage, Hugues Rondeau, le maire (DVD) ne touchera désormais que 2 856 € (brut) et les élus, 1 250 € (brut). La loi rappelle toutefois que ces sommes ne sont pas un salaire mais une indemnité. J.VA.